

## **Les vignettes saisonnières donnant accès aux rampes de mise à l'eau publiques du territoire maintenant disponibles**

(Beauharnois – Le 27 mai 2021) Les amateurs de pêche, de nautisme et de plaisance seront ravis d'apprendre que les vignettes saisonnières donnant accès aux 11 rampes de mise à l'eau publiques du territoire (voir la carte jointe) sont maintenant accessibles.

Cette offre s'adresse tout autant aux résidents des 7 municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry (Beauharnois, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine et Salaberry-de-Valleyfield) qu'aux non-résidents du territoire.

### **- Vignettes saisonnières et laissez-passer journalier -**

Ainsi, sur présentation d'une preuve de résidence, le tarif résident est fixé à 40 \$ taxes incluses, alors que le tarif pour les non-résidents du territoire est fixé à 300 \$ taxes incluses.

Les plaisanciers préférant disposer d'un laissez-passer journalier, peuvent se le procurer au coût de 40 \$ taxes incluses. Toutefois, ce laissez-passer sera utilisable pour une seule rampe de mise à l'eau.

### **- Points de vente et information -**

Pour connaître les points de vente offrant ces vignettes et laissez-passer, consultez le site Internet [beauharnois-salaberry.com](http://beauharnois-salaberry.com) sous l'onglet Nautisme / Rampes de mise à l'eau publiques ou consulter le tableau ci-joint.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec l'un des trois gestionnaires de rampes de mise à l'eau aux coordonnées suivantes:

- Service du Parc régional - 450-225-0870 (poste 235);
- Service récréatif et communautaire de Salaberry-de-Valleyfield - 450-370-4390;
- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Beauharnois - 450-429-3546.

**- Maintien d'un service de qualité -**

La MRC et ses municipalités rappellent que cette politique tarifaire n'a d'autre fonction que de permettre l'entretien efficace des installations mises à la disposition des plaisanciers et qu'elle se veut un moyen d'assurer le maintien de services de qualité destinés à la clientèle.

**- Essais d'hydroplanes –**

Par ailleurs, pour la période du 15 mai au 15 septembre, soit les mardis et jeudis de 15h à 21 h, il sera possible d'observer les essais libres d'hydroplanes à la rampe de mise à l'eau du Parc régional de Beauharnois-Salaberry située à Saint-Stanislas-de-Kostka, près du Pont Larocque.

**MRC de Beauharnois-Salaberry**

Source : Guy Longtin  
Coordonnateur aux communications  
MRC de Beauharnois-Salaberry  
Tél : 450-225-0870 (226)  
Courriel : g.longtin@mrcbhs.ca